

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 16 AOUT

La carpe de Bilboquet

A UNG QUI SE PLAINT

Il y a huit jours, vous exposiez, sous les yeux du public, avec non moins de modération et de sincérité que de bonne humeur, la série lamentable des déceptions que vous avez endurées par le fait de personnalités intéressantes à divers titres et dont vous esquissiez des silhouettes aussi exactes qu'impartiales. Je vous déclare, avec autant de franchise, que la majeure partie de nos concitoyens a fort apprécié cette peinture légère d'un petit coin des mœurs politiques de la province et des sommités locales. Mais je dois vous révéler aussi, pour refléter l'entière vérité, la conclusion tirée par la plupart des lecteurs de l'Explication :

C'est votre faute !

Comment ! de votre propre aveu occupant dans la Presse parisienne une situation honorable et lucrative, homme de sens droit et rassis, écrivain sérieux, rompu aux trucs et carottes familiers à nos faiseurs politiques, vous traversez par hasard un pays inconnu et, dès le premier serrement de main banal, oubliant l'impitoyable maxime du Péponet des « Faux Bonshommes, *« Il n'y a rien d'écrit »*, vous lâchez la situation acquise pour mordre d'un seul coup à l'amorce fallacieuse et maigre d'un siège de conseiller général. Et vous avalez candidement, les yeux fermés, cette mesquine pitance, alors que, au su de tous, à votre personnelle connaissance, les mêmes impresarios appâtaient votre passager prélécesseur au moyen d'une candidature à la députation ! L'amoindrissement de la perspective eût dû vous éclairer sur les intentions et l'influence de vos futurs patrons, dissiper le mirage. Pas du tout. Vous vous laissez hypnotiser et, la suggestion cessée, vous vous réveillez les pieds dans un piège-à-loup et criez à l'assassin !

Hélas ! écoutez les échos de l'opinion qui vous renvoie cette narquoise réponse :

Tu l'as voulu, n'en plains pas,
Tir' l'en, tir' l'en, tir' l'en, Pierre ;
Tu l'as voulu, n'en plains pas ;
Tir' l'en, Pierre, comm' tu pourras.

Vous, à votre âge, vous ne saviez pas que, auprès de la pratique du journalisme en province, le cassage des pierres sur les routes, le travail dans les fabriques de cêruse, l'extraction du charbon dans une mine saturée de grisou figureraient les béatitudes attendant les quêteurs de paradis ! Écoutez ceci pour le complément de votre instruction.

J'ai habité, il n'y a pas très longtemps, une petite ville dont la désignation me semble superflue. La fatalité voulut que j'entrasse dans un journal de cette localité. On ne me sollicitait point ; je m'offris pour remplir un simple intérim. Une fois engrené, je demeurai dix-huit mois dans la galère ; puis, flairant un congé qui me pendait au nez, je démissionnai.

Ils s'étaient mis dix, en ce coin obscur, pour fonder un « organe indépendant » ; mais, les dix Vénitiens apocryphes, et actionnaires inégaux, déléguaient la direction à un comité composé, ainsi que de raison, des trois plus forts commanditaires : un marchand de bois aussi...

comment dirai-je ?... aussi économe qu'autocrate, et principal « casque » dans l'affaire ; un aspirant perpétuel à la croix, sous tous les ministères, humant tous les vents, virant en tous sens (je l'avais surnommé Nélusko en souvenir du vaisseau de l'Africaine) ; un grainetier dépensant son existence à briguer la mairie de l'endroit et à se démêler quinze jours après son élection. Et voici comment j'ai traîné mes lourds et malheureux dix-huit mois de baigne intellectuel politique et moral.

On ne me choyait point comme vous, on ne me dorlota point, on ne m'abéqua nœques d'une bribe de « fouace » ; on ne me présentait pas même un verre d'eau de Loire. Pour les indigènes de ce « patelin », un journaliste, ça ne se reçoit pas ; ça ne s'invite pas ; on admet cela tout au plus dans l'antichambre. On salue cela, non pas en public, — on feint de ne point le voir — mais dans les rues écartées, quand il n'y passe personne. De quelle considération m'entouraient messieurs les directeurs ? Oh ! pas d'illusion à cet égard. Le rédacteur se plaçait, à leurs yeux, sur l'échelle sociale, au degré immédiatement inférieur à celui occupé par leur décroiseur de battes, ce dernier pouvant, en cas de besoin, se prêter à d'autres travaux, tandis que mes aptitudes et mes fonctions se bornaient au décroiseur de leurs boueuses élucubrations. Allez, mon rôle fut vite fixé : effacement, annihilation absolus, obéissance passive.

Tout ce qui ne marchait point avec eux étant contre eux, il me fut enjoint de n'avoir d'autre objectif que celui des « maîtres », de n'estimer que ce et ceux qu'ils estimaient (c'était le plus dur de l'ouvrage) ; de haïr, assassiner, empoisonner ce et ceux qu'ils haïssaient. Littérature, art, rasés. En fait d'articles essentiels, chaque matin, une Jiclé de polémique gaillonneuse contre les adversaires, c'est-à-dire les détenteurs des places que convoitait mon « chef », le marchand de bois, et le cours des mélasses sur lesquelles il spéculait. Le reste, on le décroisait, à la rigueur dans « l'almanach Liégeois ».

Demandait-on au « Sylvain » s'il était satisfait du tirage de sa follicule ? *« Je n'en ai point pour mon argent, bredouillait-il, le bec pincé. Soumettais-je une timide observation, une modification ? Aussitôt, un sec et coupant Est-ce moi qui paie ou non ? »*

Le grainetier procédait d'une façon plus originale : il se dénonçait lui-même comme coupable, au cours de l'une de ses précédentes administrations, de négligences et d'irrégularités qui n'engageaient plus sa responsabilité, mais dont la révélation entraînait la chute d'un employé d'ailleurs compromis et qu'il « avait dans le nez ».

Consultais-je « Nélusko » ? Attendez ? opposait-il. Le cabinet va crouler. On parle d'un ministère Laridon-Béchet, des amis à nous. Orientons-nous. D'après les événements, vous tournerez au nord ou à l'est.

Autre scie. Le « Sylvain » promettait chaque jour, pour le lendemain, une machine sensationnelle. La copie n'arrivant pas, je courais chez le grainetier.

— Quoi ! clamait ce dernier. Vous êtes encore assez jobard pour compter sur Machin ? Mais, mon pauvre garçon, il n'a jamais su griffonner deux lignes empreintes de sens commun. Prenez ceci (il me tendait d'horribles hiéroglyphes dépourvus autant de signi-

fication précise que d'orthographe) et développez suivant les idées (ses idées !!!) que vous me connaissez.

J'emportais l'œuvre. Machin s'amenait essoufflé :

— Voici le bibelot. Développez et arrangez.

— M... chose (le négociant en avoines) m'a envoyé...

— Chose ! un idiot. Flanquez ses papiers au feu. De quoi se mêle-t-il ? *C'est moi qui paie !* Et les lecteurs ?

Les lecteurs ? quand ils ne trouvaient point, en tête de la locale, quelque dénonciation ou une eng...ade anonymes, ou leur petit fait divers très malpropre et très obscène, *il n'y avait rien à lire*. Telle était, du moins, l'appréciation qu'imposait aux acheteurs, aux abonnés, une vieille fille qui donnait les la politique et littéraire dans la cité, M^{me} Uphémie, bas-bleu déteint, plus acide et plus emportée-la-bouche qu'un piment rouge confit un an dans le vitriol.

À la 267^e éruption de l'horripilante formule « C'est moi que je paie », vous comprenez que j'aie détaché mon boulet.

Dites, maintenant, ô mon brave confrère, le journaliste de province n'est-il pas un Guatimozin, voué, d'avance, par l'impitoyable nature, de même que le pigeon-crapaudine, au grill qu'inaugura l'infortuné Mexicain ?

Un naïf, pardessus le marché, un innocent. Il en remonterait, pour l'ingénuité, à M^{lle} Reichemberg, de la Comédie-Française.

À propos, j'oublie entièrement la Carpe de Bilboquet qui forme le sujet et l'intitulé de l'article. Je repêche mon Cyprin.

De votre explication si catégorique et si joyale, je retiens avant tout la phrase suivante :

« Cette malheureuse ville qui est représentée à la Chambre par un rallié, et au Conseil général par un réactionnaire, a besoin d'un autre homme que M. P... »
« On peut trouver cet homme, j'en suis certain, sans retomber fatalement dans les personnalités, dans les petits clans, et sans circonscire la lutte entre les pilules, les bonnets de coton et les métaux. »

Je ne saisis point entièrement l'allusion aux bonnets de coton et aux métaux ; mais je me cramponne à l'homme providentiel que vous certifiez « possible à trouver » et je termine.

Bilboquet disait : « J'ai vu, hier, au marché, une carpe magnifique. Je l'achèterai dans quinze jours. »

Je n'imiterai point l'immortel saltimbanque.

Montrez-moi, indiquez-moi, tout de suite, l'homme de vos rêves. Je ne l'achèterai point, parce que son prix est inaccessible à l'épargne humaine. Mais je l'adopte, je le couvre, je le dore et je l'adore, *de sa suite j'en suis*, je baise ses pieds et je le sacre dieu, à moi tout seul, pourvu toutefois qu'il ne colle pas à son front l'adultérine étiquette de socialiste, ou qu'il n'appartienne point à la secte hermaphrodite des radicaux.

Le mariage de M. Ernest Carnot

Le mariage de M. Ernest Carnot, fils du défunt Président de la République, avec M^{lle} Marguerite Chiris, fille du sénateur des Alpes-Maritimes, a eu lieu, mardi, dans la plus stricte intimité, à la mairie de Passy et à l'une des chapelles de l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Aucune personne étrangère aux deux familles n'assistait à la cérémonie. Les employés de la mairie de Passy eux-mêmes ignoraient

dans la matinée que le mariage dût avoir lieu.

M. Ernest Carnot avait pour témoins : son frère, M. Sadi Carnot, lieutenant d'infanterie, et son beau-frère, M. Cunisset-Carnot, procureur général près la Cour de Dijon.

Les témoins de M^{lle} Chiris étaient son oncle, M. Eugène Thome, et son frère, M. Georges Chiris.

Après les formalités d'usage, le maire du seizième arrondissement, M. le docteur Marmottan, se rendant au vœu de M^{me} Carnot, n'a pas adressé l'allocution d'usage aux jeunes mariés. En quelques phrases très courtes, mais non exemptes d'émotion, il s'est contenté de leur exprimer ses vœux pour leur bonheur. Il leur a rappelé le souvenir, « qui étreignait le cœur de tous les assistants », de leur illustre père. « Vous vous montrerez dignes, a-t-il dit en terminant, de cette chère et précieuse mémoire dont vous transmettez le culte à vos enfants. »

Le mariage civil n'a pas duré plus de vingt minutes. Les jeunes époux et leurs familles sont alors remontés en voiture pour se rendre à l'église Saint-Pierre de Chaillot, où le mariage a été célébré dans une des chapelles latérales.

M. l'abbé Sabatier a dit la messe. M. l'abbé Hertzog, curé de la Madeleine, a donné la bénédiction nuptiale.

La cérémonie religieuse a pris fin un peu avant midi.

Les tarifs de petite vitesse

Les propositions des grandes Compagnies. — Circulaire du ministre des travaux publics

Le ministre des travaux publics vient d'adresser aux Compagnies de chemins de fer la circulaire suivante :

« Messieurs, j'ai fait examiner par le comité consultatif des chemins de fer le nouveau texte que les six grandes Compagnies, d'accord avec l'administration des chemins de fer de l'État, ont proposé de substituer au texte actuel des conditions d'application des tarifs généraux de petite vitesse.

« Cette proposition a motivé quelques observations préliminaires dont je crois devoir vous faire part.

« Tout d'abord, le comité a fait remarquer que le texte commun projeté comporte sur certains points des dispositions nouvelles ou des rectifications qui constituent des aggravations par rapport à l'état de choses actuel — notamment en ce qui concerne les articles 42 (masses indivisibles), 32 (matériel roulant), 42 (expéditions non complétées dans les 24 heures), etc.

« Or, le public n'a pas moins d'intérêt à connaître les changements apportés aux conditions que ceux qui sont introduits dans les prix, avec lesquels ces conditions forment un tout en quelque sorte indivisible, et le comité a, par suite, émis l'avis que vous devez donner aux conditions nouvelles la publicité qui serait obligatoire pour la modification des prix dont elles sont le complément.

« D'autre part, le comité a pensé qu'il y aurait un réel intérêt à séparer des conditions proprement dites, qui sont soumises aux formalités ordinaires de l'homologation, toutes les dispositions qui résultent d'arrêtés ministériels, telles que celles qui se rapportent au

tarif exceptionnel, aux frais accessoires, aux délais, etc.

» Les observations du comité me paraissent fondées. En conséquence, je vous prie de remanier le texte commun que vous aviez présenté, de telle sorte que les dispositions des arrêtés ministériels ne soient pas, comme aujourd'hui, confondues avec les conditions d'application proprement dites.

» Vous pouvez d'ailleurs, ou bien inscrire ces dispositions dans une annexe qui figurerait à la suite des conditions, ou bien, si vous préférez consacrer la forme à laquelle le public est habitué depuis longtemps, établir, par l'emploi de guillemets ou de caractères spéciaux, la distinction qu'il importe de faire entre les deux catégories de documents à reproduire.

» Ces remaniements opérés, vous aurez à en donner communication à l'administration supérieure ainsi qu'au service du contrôle et devrez porter à la connaissance du public, par voie d'affiches, les passages du nouveau texte qui contiendront des modifications aux conditions actuelles, ou même ce texte nouveau en son entier, si cela vous paraît possible. »

INFORMATIONS

La santé de M. Dupuy

M. Dupuy, président du conseil, en traitement à Vernet-les-Bains, souffre depuis trois jours de coliques néphrétiques. Il va aujourd'hui beaucoup mieux ; mais il ne reçoit personne et garde la chambre.

L'avant-dernière nuit, il a dû faire appeler un médecin, vers une heure du matin, afin de calmer par des piqûres de morphine des douleurs intolérables.

M^{me} Dupuy est auprès de son mari.

On lit, d'autre part, dans le *Temps*, que des mesures de surveillance spéciale ont été prises. Sur un avis venu d'Espagne, les anarchistes de Barcelone auraient décidé d'envoyer à Vernet-les-Bains l'un des leurs qui aurait quitté avant-hier matin Barcelone, en barque, se dirigeant sur la côte française.

Exécution de Caserio

On pense que Caserio aura été exécuté ce matin, M. Deibler et ses aides étant partis, l'avant-dernière nuit, pour Lyon.

Les anarchistes italiens

La police romaine a découvert chez l'un des anarchistes arrêtés, le nommé Clari, colporteur de journaux, un vrai laboratoire pour la fabrication des engins explosibles.

L'engin trouvé au domicile du même individu était prêt à faire explosion et il est semblable à celui qui a éclaté devant le palais de Montecitorio.

D'après l'*Italie*, cet engin, à la suite d'une décision prise dans une réunion de quinze anarchistes le 2 août, devait éclater près de

l'habitation de M. Crispi, pour protester contre les condamnations de Caserio et de Lega.

C'est un nommé Giganti qui devait provoquer l'explosion de cet engin ; il a été arrêté.

M. Duc-Quercy expulsé d'Italie

Un arrêté d'expulsion a été notifié à M. Duc-Quercy.

Le socialiste français a quitté Palerme à bord de l'*Assirio*, qui le débarquera à Gênes, d'où il sera ensuite conduit à la frontière.

M. Duc-Quercy est accompagné de M^{me} Duc-Quercy et il est escorté d'un maréchal des logis de carabiniers. Qui, contrairement à la légende, n'est jamais en retard.

Amilcare Cipriani

Amilcare Cipriani aurait écrit à un de ses amis à Rome que si le gouvernement anglais ne le laissait pas s'installer à Londres, il irait dans l'Amérique du Sud où il s'occuperait d'agriculture.

Anarchistes princiers

M^{me} Marie Rœdel, femme du prince nihiliste Victor Nackachidze, ainsi que Charlotte Meyer, sa mère, Hélène, sa sœur, qui étaient en surveillance à Montpellier et avaient été expulsés d'Espagne, viennent d'être arrêtées sous l'inculpation de menaces de mort sous conditions.

La fête bonapartiste du 15 août

Les bonapartistes, réunis au nombre de sept cents, au *Salon des Familles*, pour fêter le 15 août, ont affirmé de nouveau leur inébranlable attachement à la cause du peuple et réclament toujours avec la même énergie que son droit souverain lui soit restitué.

Ils saluent dans le prince Victor-Napoléon le représentant naturel de la grande cause démocratique et plébiscitaire.

Un conseil municipal en insurrection

Le Conseil municipal de Trouillas, canton de Thuir, arrondissement de Perpignan, vient de démissionner à cause de la persistance de la mévente des vins.

Les membres démissionnaires s'engagent à ne plus se représenter devant les électeurs tant que le gouvernement n'appuiera pas de toutes ses forces les lois proposées en faveur de la viticulture par les députés du Midi.

Les conseillers démissionnaires protestent, en outre, contre l'attitude du gouvernement qui a empêché, par la clôture précipitée de la session des Chambres, le vote de la loi élevant les droits de douane sur les raisins secs.

La sœur de l'amiral Avelane

La sœur de l'amiral commandant l'escadre russe de la Méditerranée, mariée à un haut fonctionnaire de l'empire, sur le point d'être mère pour la seconde fois, est venue s'installer en France pour y faire ses couches.

Elle est en ce moment même à Barbizon, sur la lisière de la forêt de Fontainebleau, attendant, en compagnie de son mari, sa prochaine délivrance.

Ce dernier, interrogé sur la cause de sa présence en France, répond invariablement :

« J'ai tenu à ce que mon second enfant naisse en terre française et soit, à ce titre, doublement Français, Français de cœur et Français d'origine. »

Ce beau langage mérite d'être signalé, et sera apprécié comme il convient par la nation française.

Un député grec complice des brigands

L'*Akropolis* publie des lettres prouvant que le député Takis a touché à deux reprises 100 livres et 200 livres turques des brigands dont il était l'associé et qui lui servaient d'agents électoraux.

Un cyclone en Espagne

Un cyclone a détruit toutes les récoltes à Heremia, province de Ciudad Real. Les pertes sont évaluées à 3 millions. Des grêlons d'une grosseur énorme ont blessé ou contusionné environ 200 personnes.

Plusieurs milliers d'animaux domestiques ont été tués. La rivière Amarguillo a débordé inondant une grande étendue de champs et vignobles.

Chine et Japon

D'après des nouvelles reçues avant-hier, un engagement a eu lieu samedi dernier entre les flottes japonaise et chinoise dans lequel la première aurait été victorieuse.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 16 Août

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	16°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	15°
Midi,	758 m/m	au-dessus	15°
Hausse,	» m/m		
Baisse,	» m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	11°

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 14 août

M. Peton préside ; mais M. Piéron ne siège pas. Il s'agit pourtant de l'*Emprint*. D'où vient cette inexplicable désertion ? M. le Maire adresse une parole mélancoliquement affectueuse aux collègues retenus par la maladie hors de cette enceinte.

Faible empressement de la part de MM. les conseillers. MM. Roland et Vinsonneau manquent. En revanche, M. Coutard est à son poste. Y aura-t-il du chien dent ? On pourrait l'espérer.

Lecture est donnée des conditions de l'emprunt. L'assemblée témoigne d'une religieuse attention.

Grande et bonne nouvelle : La Ville remboursera en principal et intérêts ses créanciers le 16 octobre prochain. N. B. Il y a 9,630 fr. d'intérêts échus.

Voici les conditions de la souscription publique qui sera close le 16 octobre 1894 :

Création de 1,000 obligations communales de 500 fr. en 25 séries, remboursables au pair et productives d'intérêts à 3 fr. 50 0/0.

Ces obligations seront nominatives, personnelles et transmissibles par simple endossement.

Les souscripteurs auront la faculté de choisir les séries.

Les droits de transmission seront supportés par la Ville.

Si le montant de l'emprunt n'est pas couvert par les souscriptions particulières — M. le Maire prétend qu'elles atteignent déjà 160,000 francs — on traitera, pour le surplus, avec la *Caisse des retraites pour la vieillesse* qui partagera les fonds, avec un intérêt de 3 fr. 85 0/0.

L'impôt extraordinaire pour rembourser l'emprunt sera de 0,09 c. 1/2 0/0 jusqu'en 1899. A partir de cette époque il atteindra 16 1/2 0/0.

Le capital à rembourser sera en 1899 de 43,000 fr. — en 1900, 13,500 — en 1901, 14,000 — en 1902, 14,500 — en 1903, 14,500 — en 1904, 15,000 — en 1905, 15,500 — en 1906, 16,500 — en 1907, 17,000 — en 1908, 17,500 — en 1909, 18,000 — en 1910, 18,500 — en 1911, 19,500 — en 1912, 20,000 — en 1913, 20,500 — en 1914, 21,500 — en 1915, 22,000 — en 1916, 23,000 — en 1917, 24,000 — en 1918, 24,500 — en 1920, 26,500 — en 1921, 27,500 — en 1922, 28,500 — en 1923, 29,500.

Les obligations à rembourser chaque année s'élèvent : en 1899, à 26 — 1900, à 27 — 1901, à 28 — 1902, à 29 — 1903, à 30 — 1904, à 31 — 1905, à 33 — 1906, à 34 — 1907, à 35 — 1908, à 36 — 1909, à 37 — 1910, à 39 — 1911, à 40 — 1912, à 41 — 1913, à 43 — 1914, à 44 — 1915, à 46 — 1916, à 48 — 1917, à 49 — 1918, à 50 — 1920, à 53 — 1921, à 55 — 1922, à 57 — 1923, à 59.

La construction de la machine élevant les eaux sur le coteau, adjugée à M. Windsor, de Rouen, coûtera 32,000 fr. au lieu des 34,600 francs précédemment acceptés par le Conseil. Toutefois, M. Windsor demande qu'on augmente de deux mois le délai de trois mois qui lui avait été accordé. Adopté.

Pour l'établissement des réservoirs, M. Montupé propose le prix de 8,850 fr., qui est accepté, sous condition de fournir des bassins en tôle galvanisée.

Deux concurrents se disputent l'adjudication de la canalisation : MM. Chapé, du Mans, et la Société anonyme des hauts fourneaux et

UNE PUPILLE GÊNANTE

Par ROGER DOMBRE

Première partie

Gilberte avait obtenu de son oncle de choisir le toit des de Carcanne pour le temps où elle se trouvait sans lui à Paris, et elle avait fait part de son succès à son cousin.

Simiès annonça ses projets à ses amis, et naturellement on nomma les de Carcanne.

L'athée goûtait peu leur compagnie pour lui-même, mais il était bien aise de leur confier sa nièce, ce qui ne l'empêchait pas de déblatérer contre eux.

— M. et Madame de Carcanne, dit-il de son ton âpre, sont incontestablement de bonnes gens, agréables sous certains rapports ; sous d'autres ils se montrent fort ridicules ; figurez-vous qu'ils se gardent depuis quinze ans une fidélité conjugale qui fait sourire ; de notre temps un mari et une femme ont assez l'un de l'autre au bout de trois mois ; ceux-ci sont tels qu'au premier jour. Philémon et Beau-

n'étaient rien auprès d'eux.

— Mon oncle, dit gravement Gilberte, pourquoi vous moquez-vous d'eux au moment où vous allez leur demander un service qu'ils ne vous refuseront pas, bien certainement ?

— Cette petite fille ose tout dire vraiment, grommela le vieillard un peu vexé de l'observation de l'enfant.

Aussi continua-t-il, comme par bravade :

— M. de Carcanne est un utopiste qui élève ridiculement les enfants dans la crainte du Seigneur ; il en fait des petites nonnes et des séminaristes en herbe.

— Et madame ? demanda quelqu'un.

— Madame ? il la prête à tout le monde, elle est la femme de tous, elle rend service à tous et l'on s'adresse à elle des quatre coins de l'univers ; elle est confite en dévotion et n'a certainement jamais lancé un coup d'œil à son miroir ni dit un oui pour un non. Or, une femme n'est plus une femme si elle n'est coquette et rusée.

— Je ne suis pas de votre avis, mon oncle, dit Albéric d'une voix très ferme, et je n'estime une femme qu'autant qu'elle est modeste et sincère.

— Mon neveu, répondit mielleusement Si-

miès, vous êtes un idéaliste, vous ; ici nous n'aimons pas l'idéal ; nous n'avons pas la même manière de voir, c'est convenu. Ainsi vous vivez comme ce bon M. de Carcanne ; moi, j'adore le plaisir et j'en use ; que voulez-vous ? c'est ma façon, à moi, d'aller en paradis.

— Mais j'aime aussi le plaisir, mon oncle, riposta Albéric, seulement j'ai horreur de la débauche. La religion, que vous me reprochez de pratiquer, ne défend pas toutes les distractions ; elle est indulgente.

Et il se croit heureux au milieu du perpétuel étourdissement de sa vie ! pensa le jeune homme en regardant Simiès avec une pitié profonde. Combien est plus belle la part que j'ai choisie. Pauvre Gilberte ! que deviendra-t-elle aux côtés de cet impie, malgré sa noble nature ? Oh ! malheur, malheur à qui enseigne à l'enfant la science du mal ! Que je plains mon oncle s'il l'entraîne quelque jour avec lui dans la fange où il vit ! Moi, je suis impuissant, je ne puis que prier pour eux.

Huit jours après, Gilberte, le cœur un peu gros en se séparant du vieillard qui la gâtait tant, entra chez les de Carcanne.

Les excellentes gens n'avaient pas accueilli

avec beaucoup d'empressement la proposition de Simiès, mais leur compassion et leur bonté prenant le dessus, ils y répondirent affirmativement et reçurent à bras ouverts l'orpheline, petite brebis égarée qu'ils n'espéraient pas beaucoup voir revenir à des sentiments chrétiens.

Mais ils ne se doutaient pas que l'enfant était encore tout imbue des sages conseils de son cousin Albéric, reparti pour Marseille le lendemain de sa grande conversation avec la fillette.

Gilberte avait bonne mémoire et bonne volonté ; elle tenait aussi à contenter M. et Madame de Carcanne qui la traitaient comme leur propre fille.

Frappés de la profonde innocence de ses yeux, ils comprirent que cette enfant qui entendait de si singuliers propos dans la maison de son oncle était aussi candide au fond que leurs petits anges aimés.

Pendant onze mois, Simiès reçut de sa nièce les lettres les plus élogieuses sur les Carcanne : elle était, chez eux, aimée, gâtée, choyée, elle se portait bien et était sage.

(A suivre.)

fonderies de Pont-à-Mousson, qui, offrant d'indéniables avantages, reste adjudicataire.

La société fournira, mise en place comprise, des tuyaux du diamètre de 250 millim. à raison de 13 fr. 38 ; de 9 fr. 75, pour 200 millim. ; de 5 fr. 20 pour 100 millim. ; et de 4 fr. 22 pour 80 millim.

La construction des bâtiments pour abriter la machine élévatrice sera mise en adjudication publique.

Les massifs de maçonnerie sur lequel posera la machine seront l'objet d'une concurrence entre maisons spéciales, car M. le Maire craint que les entrepreneurs de Saumur ne soient pas suffisamment outillés pour ce genre de travail.

Pas d'incident, sauf quelques observations présentées, sans résultat, par M. Coutard qui se dit le porte-parole des ouvriers Saumurois.

Après quelques demandes de bourses que nous laissons de côté parce que ce genre de quémanderie publique nous est pénible, on aborde la question de la modification sollicitée par le Conseil dans la marche et l'heure des trains 85 et 404 correspondant à Montreuil-Bellay.

La Compagnie de l'Etat a refusé et n'a concédé qu'un arrêt du train 607 à Doué-la-Fontaine, pendant le service d'été. La satisfaction est incomplète ; et le Conseil, ayant fait le possible, invite les habitants à renouveler et multiplier les pétitions pour obtenir la réalisation de leurs vœux.

On propose ensuite un projet de traité pour la fourniture des eaux par la ville à l'Ecole de cavalerie. La discussion s'ouvrira sur ce projet dans une prochaine séance du Conseil.

Conseil général de Maine-et-Loire

La deuxième session ordinaire de 1894 du Conseil général de Maine-et-Loire s'ouvrira à la Préfecture lundi prochain 20 août.

Le rapport de M. le Préfet pour cette session est divisé en trois parties :

La première est exclusivement consacrée à l'exposé des comptes et budgets départementaux ;

La deuxième comprend les affaires qui ne comportent qu'exceptionnellement le vote d'un crédit ;

La troisième partie comprend les rapports des chefs de service.

La mobilisation du 9^e corps

De nouveaux renseignements, que nous ne donnons, d'ailleurs, que sous toutes réserves, dit le *Patriote*, nous font croire que la cavalerie seule du 9^e corps serait mobilisée au mois de septembre.

Instruction primaire

Sont nommées institutrices adjointes :

- M^{lle} Portier, à Saumur ;
- M^{lle} Girard, à Montreuil-Bellay ;
- M^{lle} Blandin, à Saumur.

VOLTAIRE

Oui, le style c'est l'homme, le vêtement aussi. Car le goût dans les deux se trouve réuni. L'esprit pour l'un suffit, ainsi pensait Voltaire. Mais la maison Crémieux pour l'autre est nécessaire.

MONTREUIL-BELLAY

Disparition d'un enfant

Le 13 courant, M. Girard, journalier à Montreuil-Bellay, est venu déclarer aux gendarmes que son fils, Auguste, âgé de onze ans, avait disparu depuis le 5 août.

Voici son signalement : petite taille, cheveux et sourcils châtain, teint pâle ; vêtu d'un pantalon à carreaux gris et d'une blouse bleue ; chemise de coton à raies grises ; coiffé d'un chapeau de jonc et chaussé de souliers.

VIHIERS

Un couvreur insurgé

Avant-hier, M. Pasquet, logeur à Vihiers, pria les gendarmes de lui prêter aide pour l'expulsion d'un ivrogne qui, sur le refus de l'héberger formulé par M. Pasquet, s'était couché à terre et refusait de vider le plancher.

La gen'larmerie arriva et trouva sur le carreau un citoyen qui déclara qu'il s'y plaisait et qu'il ne s'en irait point. M. Pasquet raconta que l'homme l'avait violemment frappé des pieds et des poings. On releva donc l'hôte importun et il suivit docilement les gendarmes. Puis, une fantaisie le reprit et il s'étendit sur le pavé. On eut beaucoup de peine à le redresser, et pendant l'opération il appliqua aux représentants de la loi les épithètes les plus épicées. Au violon, il se calma un peu et livra son nom : Leguevel, couvreur, sans domicile ; signe particulier : vingt et une condamnations. La 22^e ne tardera point, probablement.

POUANÇAY (VIENNE)

Grand incendie

Avant-hier, vers 4 heures du matin, un incendie a dévoré la minoterie de M. Malécot, à Pouançay (Vienne). Le feu, qu'on attribue à l'échauffement d'un coussinet de nettoyage, s'est déclaré au 3^e étage de l'usine. En une heure, la minoterie entière brûlait et c'est avec mille peines et dangers que M. Malécot a pu sauver ses livres, ses valeurs et une partie de son mobilier.

La perte évaluée 150.000 fr. est couverte par une assurance.

Grand mariage angevin

Le duc de Brissac, fils de M^{me} de Trédern, épouse M^{lle} de Crussol, la seconde fille de la duchesse d'Uzès.

Le mariage sera célébré dans les premiers jours du mois de décembre.

Le duc de Brissac, fils du marquis de Brissac, mort en 1871, et de la marquise née Say, remariée au vicomte de Trédern, est lieutenant au 25^e dragons.

Il a vingt-six ans. Depuis 1888, c'est-à-dire depuis la mort de son grand-père, le duc Timoléon de Brissac, il est le chef du nom et des armes de la maison de Cossé-Brissac.

On sait que la mère du duc actuel de Brissac, M^{me} de Trédern, a eu de son second mariage trois enfants : un fils et deux filles, dont l'aînée a épousé le comte Gabriel de Sesmaisons, lieutenant de cavalerie, fils du général comte de Sesmaisons, et l'autre M^{lle} Juliette de Trédern, qui épousera, le 30 de ce mois, le vicomte Louis-Marc de Beaumont, élève-officier à l'Ecole de Saumur, fils du général comte de Beaumont et de la comtesse défunte, née de Castries.

La fiancée, d'une charmante beauté, est âgée de dix-neuf ans. Son frère, le duc d'Uzès, est marié à M^{lle} Marie-Thérèse de Luynes, fille du duc et de la duchesse de Chaulnes ; quant à sa sœur aînée, M^{lle} d'Uzès, elle a épousé le duc de Luynes. Est-il besoin de rappeler que son frère aîné était Jacques de Crussol, 43^e duc d'Uzès, le vaillant explorateur, mort en Afrique le 19 juin 1893 ?

VILLE DU PUY-NOTRE-DAME

Dimanche 26 août 1894

GRANDE FÊTE COMMUNALE

A l'occasion de l'Assemblée de la Saint-Louis

A 4 heures, réunion du Conseil municipal à la Mairie.

A 4 h. 1/4, Revue des sapeurs-pompiers et vin d'honneur, sur la place de la Paleine.

A 4 h. 3/4, Défilé de la Compagnie des sapeurs-pompiers et de la Musique.

A 2 heures, Mât de Cocagne, jeu de la Poêle, jeu des Pots, sur la place du Champ-de-Mars.

A 3 heures, Grandes Courses vélocipédiques, route de la Gare. — Trois courses : 1^{re} Internationale ; 2^e réservée aux vélocipédistes de la commune ; 3^e de consolation. — Trois prix pour chaque course.

A 4 heures, Concert donné par la Musique municipale sur le Champ-de-Mars.

A 8 heures, Retraite aux flambeaux.

A 8 h. 1/2, Feu d'artifice de la maison Rugieri, de Paris.

A des concurrents pressés

Attendez donc, Messieurs, de grâce. Que le Congo cède sa place ; Ce jour viendra probablement.... En l'an deux mille, — pas avant !

Un prophète, au savonnier Victor Vaissier.

VILLE DE VIHIERS

Dimanche 19 août 1894

Comice agricole cantonal de Vihiers

Concours d'Animaux domestiques.
Récompenses aux vieux Serviteurs.
Exposition d'Instruments aratoires, de Produits agricoles et horticoles, viticoles et maraîchers.
Exposition de Fleurs.

COURSES DE VÉLOCIPÈDES

1^{re} COURSE, juniors, 3 prix. — 2^e COURSE, réservée au canton, 3 prix. — 3^e COURSE, tous véloces (3,000 mètres), 3 prix.

LE MÊME JOUR, DIMANCHE 19 AOUT

A 1 heure 1/2 précise

COURSES DE VIHIERS

Prix du Conseil général (trot monté), 200 francs, pour poulains et pouliches de 3 ans, nés ou élevés dans le canton ou y étant introduits depuis six mois. — Entrée, 2 fr. — 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e, 50 fr. ; 3^e, 30 fr. ; 4^e, 20 fr. — Distance, 2,000 mètres environ.

Prix du Département (trot monté), 450 fr., dont 50 fr. offerts par le Conseil général et 400 fr. par la Société des courses, pour chevaux et pouliches de 4 ans, nés ou élevés dans le canton ou y étant introduits depuis 6 mois. — Entrée, 2 fr. — 1^{er} prix, 90 fr. ; 2^e, 40 fr. ; 3^e, 20 fr. — Distance, 2,800 mètres environ.

Prix de Jusalem (au galop), entrées réservées, 150 fr., pour chevaux et juments de tout âge du canton, à l'exception des pur sang. — Entrée, 5 fr. — 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e, 30 fr. ; 3^e, 20 fr. — Distance, 2,700 mètres environ.

Prix des Acacias (trot monté), 160 fr., offerts par la Société des courses, pour chevaux et juments de toutes espèces du canton, n'ayant jamais gagné sur un autre champ de courses. Tout cheval ayant précédemment gagné dans cette course rendra 30 mètres. — Entrée, 5 fr. — 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e, 40 fr. ; 3^e, 20 fr. — Distance, 3,000 mètres environ.

Prix de la Martinière (galop), entrées réservées, 250 fr., pour tous chevaux. — Entrée, 5 fr. — Distance, 2,700 mètres environ. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 50 fr.

Prix de la Société des courses (trot monté), 230 fr., pour chevaux et juments de toutes espèces. — Entrée, 10 fr. — 1^{er} prix, 180 fr. ; 2^e, 50 fr. — Distance, 4,000 mètres environ.

Prix des Côteaux (steeple-chase), 400 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux n'ayant pas gagné de prix de 1,000 fr. depuis le 1^{er} janvier 1891. Poids minimum, 60 kilos. — Entrée, 20 fr. — 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e, 100 fr. ; le troisième retire son entrée. — Distance, 3,200 mètres environ.

Concert, par la Musique de Vihiers.

Jeux d'écarts, Illuminations, Feu d'artifice, Retraite aux flambeaux.

BULLETIN FINANCIER

14 août 1894.

La hausse sur le 3 0/0 ne subit pas de temps d'arrêt et on ne sait où on poussera nos rentes, mais il y a évidemment un parti contre lequel on ne peut lutter tant que le portefeuille ne vendra pas.

La réponse des primes de la liquidation de quinzaine s'est effectuée aujourd'hui et naturellement les primes ont été levées sur l'Italien et l'Extérieure.

Londres nous envoie des cours en hausse. Le 3 0/0 s'inscrit à 103.25.

Marché toujours peu actif sur les sociétés de crédit. Le Foncier s'améliore un peu à 895. Le Crédit Lyonnais cote 720.

Nos grands chemins tendent à s'améliorer. Le Lyon et l'Orléans sont en hausse sur hier.

L'Italien est ferme à 80.75. Il supporte bien des réalisations. La réponse des primes s'est faite sur le cours de 80.70. L'Extérieure s'avance à 65 15/16. Le Hongrois cote 99 1/4. La Banque des Pays-Autrichiens est ferme à 323.75.

Hausse du 4 0/0 ottoman à 25.20. On a poussé aujourd'hui le Rio Tinto à 365 sur la hausse du cuivre.

En Banque, la Langlaagte cote 110.62 1/2.

DE LAVIGERIE,

22, place Vendôme, Paris.

Vacances parlementaires :

— Bien bavard, ma chère, ton mari !
— Il faut l'excuser ; songe donc qu'à la Chambre il ne dit jamais rien ; ici, il se soulage.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

VARIÉTÉ

ROSE EFFEILLÉE

Il y a quelques jours, au cercle militaire de la ville de XXX., qui possède une grosse garnison de cavalerie, quatre officiers, assis autour d'une table, devisaient après dîner et chacun y allait de son anecdote. Comme il arrive toujours en pareil cas, on en vint peu à peu à parler du passé, des disparus, de ceux que la mort avait fauchés lors de nos désastres. L'un avait été tué au début de la guerre, un autre était mort en captivité ; celui-ci, après avoir enduré toutes les fatigues de la campagne, avait été enlevé par une maladie foudroyante ; celui-là s'était éteint au bout de quelques années dans une station hivernale de la Méditerranée, où il était allé demander au soleil de prolonger son existence de quelques heures. Long martyrologe que ne manquent pas d'évoquer tous ceux qui se retrouvent après une longue séparation.

« Te rappelles-tu Albert ? dit tout-à-coup le commandant P... Pauvre garçon ! Je suis sûr que vous ne savez pas comment il est mort ; eh bien, je vais vous le raconter, car il a été tué auprès de moi. Quand les Allemands commencèrent l'investissement de Paris, le bataillon, dont Albert et moi faisons partie, fut envoyé du côté de la redoute des Hautes-Bruyères. On campa comme l'on put ; mais nous étions jeunes, fiers des galons cousus sur notre manche de Saint-Cyrien après une seule année d'école. Albert portait même le pantalon à bande bleue. Vif, alerte, il remonta le moral de tous ces Parisiens qui perdaient vite l'entrain du départ, se plaignaient de tout et eussent exaspéré les plus calmes.

« J'avais parmi mes hommes un vieillard de soixante-deux ans. Malgré son âge, il avait tenu à venir apporter à son pays le concours de sa bonne volonté et de l'expérience qu'il avait acquise jadis en Afrique. Il allait clopin-clopant, mais toujours le premier levé, attentif à tous ses devoirs ; il montrait à ses jeunes camarades ce que l'énergie et le courage peuvent donner de force. Il s'appela Languerneau. Bien que grand-père, il était parti pour l'armée, malgré les larmes et les supplications des siens.

« Ce brave homme, loin de s'autoriser de son âge pour se permettre quelques familiarités avec ses supérieurs, accentuait toujours la correction de son attitude quand il leur parlait. Les gouailleurs se moquaient de lui, mais il les laissait faire et dire. Il voyait son devoir et ne voyait que lui.

« Voulant le ménager, je l'avais fait nommer cuisinier de la compagnie. Discipliné jusqu'à l'abnégation, il avait accepté, mais en murmurant entre ses dents quelques paroles que ses voisins ne purent entendre.

« Un jour, le bataillon fut prévenu qu'il allait marcher à l'ennemi. Les Allemands étaient installés dans le village de X..., derrière un mouvement de terrain, et il s'agissait d'aller les en déloger. Albert ne se contenait pas de joie. Avec sa figure imberbe, on aurait cru voir un enfant sauter de plaisir à l'annonce d'une belle partie ou d'un beau jouet. On convint secrètement que le père Languerneau resterait au cantonnement pour préparer la soupe dont on aurait si grand besoin en revenant. Il se récria, mais devant l'insistance de ses camarades, il céda. Nous voilà donc en marche. Au bout de deux kilomètres, les tirailleurs furent déployés. Albert était justement sur la première ligne. Nous nous approchions du fameux repli de terrain. Pas un coup de feu, pas un indice. Quelques pas encore et nos éclaireurs vont couronner la crête. En avant ! crient les chefs.

Nous sommes alors accueillis à bout portant par une fusillade terrible qui décime nos rangs. Notre compagnie entre dans une pépinière de rosiers. L'on entend l'ordre : « Couchez-vous » Tout le monde se jette à plat ventre entre les arbustes et l'on entend siffler au-dessus de nous les balles des Prussiens. Nous sommes cachés par les fenilles et la fumée ; l'ennemi tire au hasard. Au bout de quelques instants, le feu se ralentit et le vent, dissipant la fumée, je lève la tête. Deux hommes sont debout, Albert et Languerneau. L'un fait tourner une badine entre ses doigts et nargue les Prussiens. L'autre n'a pu résister au bruit de la fusillade. Il a abandonné la marmite et est accouru pour prêter main-forte aux camarades. Il tire sans s'arrêter. Tout à coup tourne la tête et aperçoit Albert. — « Couchez-vous, lui-dit-il. — Et vous ? — Moi je... » La fusillade éclate de nouveau, terrible, meurtrière. — « En avant ! » commande le capitaine.

» Et nos hommes électrisés marchent par instinct, sans se voir, sans rien voir. Ils enlè-

vent la position ; l'ennemi est en fuite ; on retourne au cantonnement. Beaucoup manquent à l'appel. L'affaire a été dure. Tout le long du chemin, on ramasse des blessés. A travers les arbustes de la pépinière, on aperçoit à dix pas l'un de l'autre Albert et Languerneau, étendus et immobiles, frappés par le destin aveugle, l'un au déclin, l'autre à l'aurore de la vie. Le visage du vieillard est calme ; il est mort avec la conscience du devoir accompli. L'expression de l'adolescent est souriante et railleuse. Ignorant le danger et le méprisant, il a été tué menaçant l'ennemi de sa bague. De ses doigts crispés s'échappent des feuilles de rose. En tombant, sa main a rencontré une fleur. C'est bien au milieu des fleurs que cet enfant devait tomber, au milieu des roses, emblème de sa jeunesse radieuse et de son âme si belle et si pure. J'ai ramassé ces fleurs et je les porte toujours sur moi. Tenez... »

Le commandant P... sortit de son portefeuille une enveloppe jaunie sur laquelle étaient écrits ces mots : « Hautes-Bruyères, 1870 ». Chacun regarda l'enveloppe. Puis il y eut un si-

lence. Cette anecdote rappelait bien des souvenirs. Que d'amis, que de parents disparus lors de cette terrible guerre !

« Il y a six ans, reprit le commandant, j'étais aux manœuvres dans le département de... Un jour, nous arrivons dans le village de Z... Je suis logé chez de bons bourgeois qui me font le meilleur accueil. « Nous aimons beaucoup le militaire » me disent-ils, et ils m'installent dans une jolie chambre propre avec de beaux rideaux blancs et un superbe lit empire recouvert d'un énorme édredon. Sur les murs, beaucoup de photographies dans des cadres imitant l'écaïlle. Je les regarde machinalement pendant que mon ordonnance ouvre ma cantine. Il y en a une qui m'intrigue, c'est celle d'un Saint-Cyrien. Cette physionomie ne m'était pas inconnue. Je la regarde plus attentivement. Le propriétaire entre à ce moment. — « Vous regardez le portrait de mon pauvre enfant, me dit-il. Il est mort en 1870 au siège de Paris. On nous a dit que c'était à l'hôpital, mais nous n'avons jamais pu savoir où on l'avait enterré. Vous l'avez peut-être connu : il

s'appelait Louis Albert... » Une émotion inlicite m'empoigna. — « Non, répondis-je », et tournant le dos à mon interlocuteur, je me mis à frotter nerveusement ma cantine...

» Le soir, avant de me coucher, j'ai regardé longtemps les fleurs fanées et cette photographie dans son cadre d'écaïlle. »

G. DE GRANDMAISON.

(Extrait de *L'Ouest Artistique et Littéraire*.)

PRIX de l'hectolitre de froment et d'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 15 » à » » » »	de 11 » à » » » »
Saumur,	de 14 25 à » » » »	de 11 » à » » » »
Cholet,	de 15 » à » » » »	de 8 » à » » » »
Baugé,	de 15 » à » » » »	de 10 50 à 11 » »
Segré,	de 15 » à » » » »	de 11 » à » » » »
Beaupréau,	de 15 » à » » » »	de 11 25 à » » » »
Montlancou,	de 14 75 à » » » »	de 11 25 à » » » »
Montrevault,	de 15 » à » » » »	de 11 » à » » » »
Chemillé,	de 15 50 à » » » »	de 9 » à » » » »
Champtoceaux,	de 15 » à » » » »	de 11 25 à » » » »
St-Florent-le-Vieil,	de 15 » à » » » »	de 11 25 à » » » »
Vihiers,	de 15 » à » » » »	de 9 » à » » » »
Brissac,	de 15 » à » » » »	de 10 75 à » » » »
Chalonnes,	de 15 » à » » » »	de 11 50 à » » » »
Doué,	de 15 » à » » » »	de 8 » à » » » »

Le Gérant, L. DELAUNAY.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Une jolie petite Maison de campagne
Avec jardin et caves

Située à Beaulieu, commune de Dampierre, sur la route de Fontevault et à 2 kilomètres de Saumur.

Pour plus de détails, voir les affiches ; et, pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e BRAC, notaire à Saumur.

LA FRANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCES

Assurances contre l'incendie, la foudre, l'explosion du gaz et des appareils à vapeur.

Assurances sur la vie, assurances en cas de décès, assurances mixtes, assurances à terme fixe, rentes viagères.

Agent général à Saumur : M. L. VALLET, 13, rue de Nantilly.

M. et M^{me} Venturini

DENTISTES

Rue du Portail-Louis, 52, Saumur

Ont l'honneur de prévenir la classe ouvrière qu'à partir du 20 août prochain, tous les lundis, de 9 h. à 11 h. du matin : extractions sans douleur, entièrement gratuites pour les pauvres. Consultations gratuites tous les jours. Atelier de prothèse.

M. Venturini a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir directement d'Amérique une nouvelle machine Pessler lui permettant de livrer une pièce dentaire en 42 heures. Solidité garantie. Les dentiers défectueux sont transformés. Réparations de toutes sortes de dentiers, n'importe quel système, à des prix modérés défiant toute concurrence.

A CÉDER
Epicerie et Débit

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Maison confortable

Eau et Gaz

S'adresser 15, rue Dailly

ON DEMANDE de suite un ménage, l'homme connaissant la culture, la femme pour soigner les bestiaux.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits
1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^e 0,20

SIROPS (garantis pur sucre)	le litre	2 fr. 25
Assortiment complet	1/2 —	1 40
ABSINTHE PERNOD	le litre	4 »
AMER PICON	—	2 75
RHUM, depuis	—	1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE
FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gergures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU
ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS

CARTES D'ADRESSES

ETIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS

TÊTES DE LETTRES

CIRCULAIRES — ENVELOPPES

AVIS DE TRAITES — MANDATS

REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS

REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL

FAIRE-PART NAISSANCE

CARTES DE VISITE

AFFICHES — PROSPECTUS

PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES

PRIX-COURANTS

MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS

CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 42 PAGES IN 4°

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés.	1.50	le litre (verre compris)
Montpellier, 45 —	1.75	—
Armagnac, 50 —	2.00	—

COFFRE-FORT «ACIER» SIX COUDES (Brevet 1892.)

DE

HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes
du Crédit Lyonnais et Administrations. — PARIS - 1889 - Médaille d'or.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.



En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.